



20

INFOBEST PALMRAIN

1993-2013



CONSEIL
INFORMATION
REORIENTATION
BERATUNG
INFORMATION
VERMITTLUNG

Publication éditée à l'occasion du 20^e anniversaire d'

INFOBEST PALMRAIN

INFOrmations- und **BE**ratungs**ST**elle
für grenzüberschreitende Fragen
am südlichen Oberrhein

=

Instance d'information et de conseil
sur les questions transfrontalières
pour le sud du Rhin supérieur



MOT DU PRÉSIDENT

INFOBEST PALMRAIN : 20 ans déjà !

Le 1^{er} juillet 1993, l'instance transfrontalière d'information et de conseil – baptisée plus simplement INFOBEST PALMRAIN – ouvrait ses portes dans les anciens locaux douaniers près du pont du Palmrain. À présent, 20 ans plus tard, le constat est évident et sans réserves : en répondant à plus de 80 000 demandes elle a largement fait ses preuves.

Les 60 000 travailleurs frontaliers et innombrables "touristes d'un jour" dans la partie méridionale de la région du Rhin supérieur témoignent, si besoin est, de l'intense interdépendance transfrontalière qui caractérise aujourd'hui cet espace fonctionnel. Les statistiques d'INFOBEST PALMRAIN reflètent elles aussi ce phénomène : plus de 6 500 personnes privées, administrations, entreprises et acteurs du monde politique ont sollicité le centre-ressource trinational en 2012. Ce nouveau record souligne sa réussite au long cours et démontre que la popularité d'INFOBEST est toujours aussi grande.

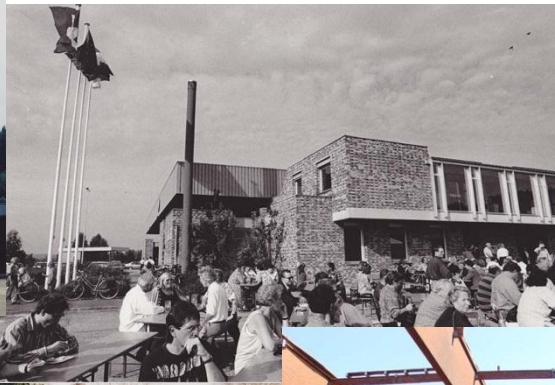
Sur la plate-forme du Palmrain, où naguère le contrôle à la frontière était permanent, chacune et chacun obtient aujourd'hui tout l'appui possible. Qu'il s'agisse de questions banales touchant le quotidien, de problèmes juridiques complexes ou de clivages liés à la barrière de la langue, le service et le bien de la population sont les maîtres-mots. INFOBEST PALMRAIN est un projet trinational tangible, au sens propre.

L'équipe des permanents apporte une part essentielle au *vivre-ensemble* des habitants de l'Eurodistrict Trinational de Bâle. L'étroit partenariat avec l'administration de l'ETB est d'ailleurs à la fois un signal et un exemple pour le développement de synergies dans la coopération transfrontalière au sein de la REGIO.



Dr. Guy Morin

*Président du gouvernement du canton de Bâle-Ville
Président d'INFOBEST PALMRAIN 2011-2013*



Inauguration d'INFOBEST PALMRAIN

1^{ère} permanence trinationale chez INFOBEST PALMRAIN, avec les des chambres de métiers de Strasbourg, Freiburg et Bâle

Inauguration d'INFOBEST Kehl/Strasbourg

1993

1994



1995

IP organise ses 2^e et 3^e permanences trinationales : sur le droit de la consommation (mars) et le droit du travail (mai)

1996

Signature de l'Accord de Karlsruhe

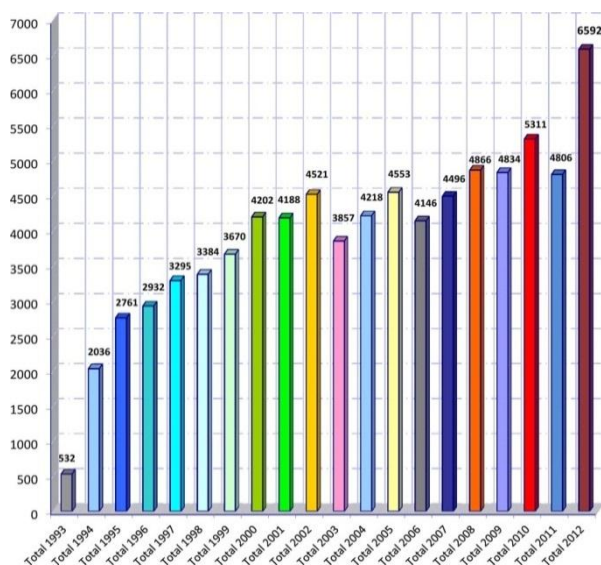
Inauguration du secrétariat commun de la Conférence du Rhin Supérieur à Kehl

Ouverture d'INFOBEST Vogelgrun/Breisach

INFOBEST PALMRAIN : 20 ANS DE CONSEILS ET D'INFORMATIONS - FAITS ET CHIFFRES

Au cours des 20 dernières années, les permanents d'INFOBEST PALMRAIN ont conseillé des dizaines de milliers de particuliers, d'administrations, d'entreprises et d'acteurs politiques sur des questions transfrontalières. Ils leur ont procuré des contacts, fourni des renseignements, donné des explications, livré des appréciations. À tout moment, ils mettent à disposition des usagers leurs compétences professionnelles et linguistiques et, surtout, les assistent avec empathie et humanité. Peu importe la thématique transfrontalière, chacune et chacun trouve chez INFOBEST à la fois une oreille attentive et la finesse d'esprit qui permet de détecter le fond de la problématique. Par ailleurs, chaque question est recensée le plus précisément possible. Ce procédé permet d'analyser les besoins de la clientèle tout en révélant les enjeux du moment.

La rétrospective des 20 dernières années montre de façon éclatante qu'INFOBEST PALMRAIN est de plus en plus sollicitée. Le nombre de demandes traitées annuellement n'a cessé d'augmenter, pour atteindre un nouveau record en 2012, puisque 6592 usagers ont fait appel à l'instance au cours de l'année écoulée !

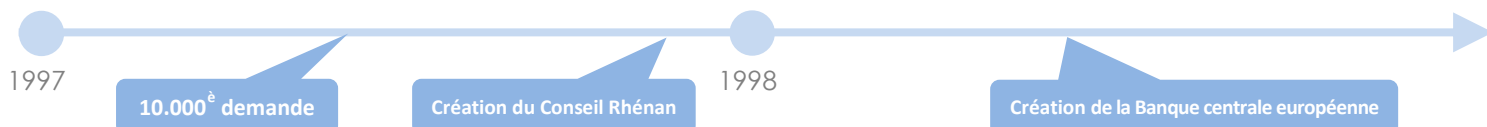


△ Nombre annuel d'usagers depuis 1993

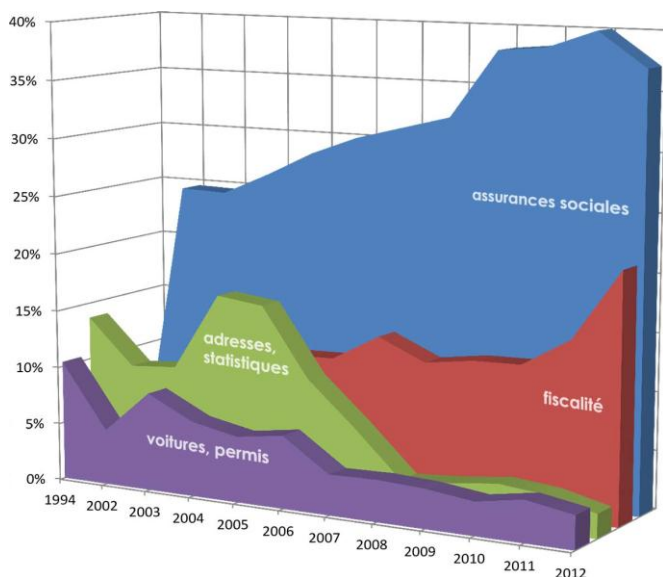
Cette évolution témoigne de la contribution constante d'INFOBEST à l'intégration transfrontalière et européenne. Mais elle prouve aussi que le contact direct et la relation personnelle avec les usagers restent essentiels, quelles que soient les innovations juridiques ou techniques.

Bien entendu, Internet offre aujourd'hui une vaste source d'informations qui n'existait pas en 1993. De même, la libre circulation des personnes, et de nombreuses autres mesures visant à aplanir les obstacles à la mobilité transfrontalière, ont considérablement simplifié le déménagement et le travail dans le pays voisin. L'augmentation sensible du nombre de travailleurs frontaliers au cours des dernières années, en particulier dans notre région des Trois Pays, n'est donc guère surprenante. Cependant, cela implique parallèlement que davantage de personnes se retrouvent dans une situation dans laquelle ils ont besoin d'interlocuteurs compétents et, surtout, objectifs. Or, souvent un premier emploi dans le pays voisin marque le début d'une longue carrière de travailleur frontalier. Il est donc d'autant plus important de bien poser les jalons dès le début, ne serait-ce que dans le domaine de l'assurance maladie par exemple.

Si aujourd'hui les administrations disposent d'un niveau de compétence plus élevé en la matière, en particulier au niveau régional, les INFOBESTiens doivent toujours se battre pour rétablir l'exactitude des informations erronées ou incomplètes qui peuvent circuler entre les frontaliers ou sur Internet. Au nombre des questions récurrentes, voire des mauvaises décisions prises faute d'informations correctes, on retrouve notamment celles liées au droit d'option concernant l'assurance maladie des travailleurs frontaliers en Suisse. Bien souvent, INFOBEST est consultée par mesure de précaution après une recherche d'informations, afin d'obtenir une confirmation ou une rectification des données obtenues.

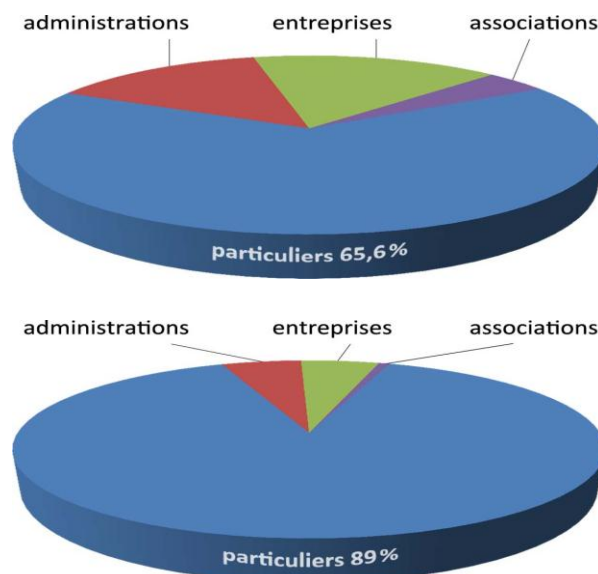


L'analyse des thèmes des demandes montre combien ils ont changé au cours des deux décennies et reflète en même temps les évolutions législatives telles que l'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre l'Union européenne et la Suisse, qui ont progressivement conduit à des améliorations, voire des harmonisations, dans de nombreux domaines transfrontaliers. Une comparaison des statistiques correspondantes de 1994 avec celles de 2002 à 2012 illustre ce glissement : les demandes d'adresses et de statistiques étaient très nombreuses durant les premières années, tout comme celles d'étudiants ou encore les questions concernant l'immatriculation des véhicules ou le dédouanement. Grâce aux possibilités de recherche par Internet, elles sont aujourd'hui relativement marginales.



△ Proportion annuelle de thèmes spécifique de demandes

À ses débuts, INFOBEST PALMRAIN était un centre-ressource pour une clientèle très diversifiée et une large gamme de questions. Au fil du temps et en partie en raison de la création d'autres réseaux d'information (dont, par ex. TransInfoNet, celui des chambres de métiers des trois pays), l'activité se concentre sur l'information et le conseil des salariés. Ce sont eux qui représentent aujourd'hui, avec les retraités la majorité des usagers.

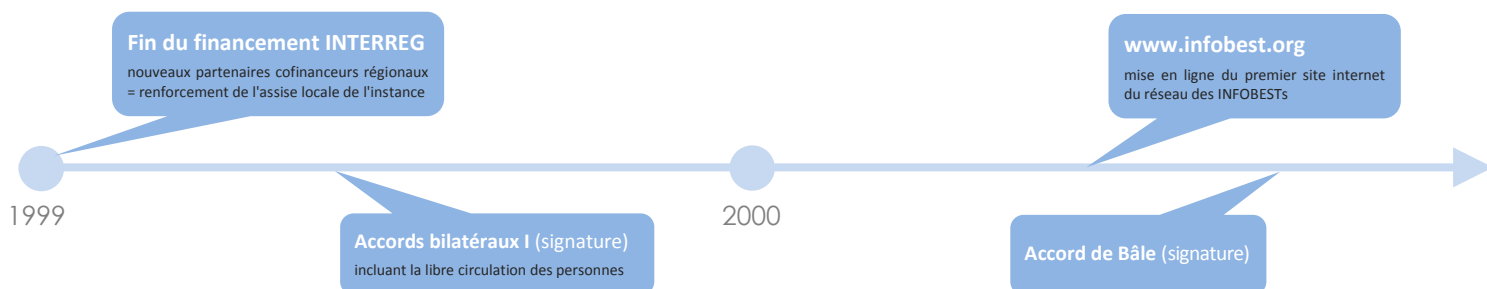


△ Typologie des usagers en 1994 (en haut) et 2012 (en bas)

Par le passé, les travailleurs frontaliers en Suisse étaient soumis à des procédures complexes pour obtenir un permis de travail et devaient s'adresser à divers organismes pour s'informer sur leurs droits et obligations (services de l'emploi, caisses d'allocations familiales, assurances sociales, etc.), ce qui était pour le moins fastidieux. La mise en œuvre de la liberté de circulation des personnes et l'harmonisation de la réglementation en matière de sécurité sociale par le droit européen ont nettement simplifié leur quotidien. Toutes ces mesures ont grandement contribué à l'augmentation depuis 1993 du nombre traditionnellement élevé de frontaliers dans la région du Rhin supérieur.

L'ère numérique a conquis INFOBEST aussi. À l'initiative d'INFOBEST PALMRAIN, le réseau des quatre instances lançait dès l'an 2000 un site internet commun. Sa version actuelle constitue une mine d'informations très riche sur de nombreuses thématiques transfrontalières et 25 000 à 30 000 internautes se connectent sur www.infobest.eu tous les mois.

La très forte proportion de particuliers parmi les usagers prouve que 20 ans après, INFOBEST PALMRAIN est toujours au plus proche de la population de la région des Trois Pays.



ÉVOLUTION DE LA MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE

Frontaliers, hier et aujourd'hui...

Ces 20 dernières années, les législations de l'Union européenne et de la Suisse ont permis à une importante simplification du contexte transfrontalier. Des exemples concrets témoignent de ces effets sur le quotidien des citoyennes et citoyens.

Déménagement dans le pays voisin : quid du permis de conduire ?

En 1993, le couple allemand Schneider a déménagé du pays de Bade en Alsace et négligea d'échanger ses permis de conduire allemand contre un document français. Ils pensaient qu'un permis obtenu en Allemagne était également valable dans les autres pays membres de l'Union européenne.

Mais attention, un permis de conduire allemand ne restait valable que transitoirement après un déménagement et devait être échangé dans un délai d'un an. Le contrevenant ne risquait pas seulement une amende, mais pouvait être contraint de repasser son permis en France ! Madame Schneider l'apprit à ses dépens lors d'un contrôle de police. Conduire avec un permis étranger hors délai avait les mêmes conséquences que le fait de conduire sans permis...

Aujourd'hui, personne ne reprocherait aux Schneider leur attitude. En effet, en vertu d'une directive européenne relative au permis de conduire mise en application dans les années 1990, les permis acquis dans l'Union européenne sont valables dans tous les autres États membres, y compris en cas de déménagement définitif.

En revanche, si le couple suisse Hugentobler s'installe au pays de Bade, il leur faut échanger leurs permis de conduire suisses dans l'année suivant le déménagement. La pleine reconnaissance mutuelle des permis entre la Suisse et les pays de l'Union n'est pas encore en vue.



Les travailleurs frontaliers et l'assurance chômage

Madame Meyer résidait en France et travaillait depuis plusieurs années en Suisse. Après son mariage avec Monsieur Müller en 1999, elle emménagea chez son époux à Lörrach, tout en gardant son emploi à Bâle. Hélas, trois mois plus tard son employeur la licencia. Elle s'adressa logiquement à l'Agence pour l'emploi de son pays d'adoption pour faire valoir ses droits à l'allocation chômage.

La réponse lui fit l'effet d'une douche froide : on refusa toute indemnisation à Madame Müller au motif qu'elle n'avait pas cotisé 12 mois à l'assurance chômage allemande, ou en tant que frontalière d'Allemagne vers un pays voisin, au cours des 3 années précédant la perte de son emploi. Les accords bilatéraux entre la Suisse et la France d'une part, et entre la Suisse et l'Allemagne d'autre part, n'avaient aucune incidence à l'échelle trinationale. Sa longue carrière de travailleuse frontalière en Suisse depuis d'Alsace n'a tout simplement pas été prise en considération !

Permanences transfrontalières pluridisciplinaires

première édition de ces journées d'information aujourd'hui encore énormément appréciées (2x par an)

2001

2002

Passage à l'Euro

Accords bilatéraux I (entrée en vigueur)
incluant la libre circulation des personnes

Aujourd'hui, la réponse de l'Agence pour l'emploi serait positive : un règlement européen prévoit entretemps que dans un tel cas tous les services pour l'emploi dans l'Union doivent tenir compte de l'ensemble des périodes d'activité soumises à cotisation dans les autres États membres ou en Suisse. La durée de travail de Madame Müller en tant que frontalière de France en Suisse serait donc intégrée dans le calcul sans aucune réserve.

L'avancée est d'autant plus intéressante pour notre région, que ce règlement s'applique également à la Suisse. La modification a été actée dans le cadre des Accords bilatéraux.

Vivre et travailler à l'étranger : vive la libre circulation des personnes

Monsieur Schäfer est ravi lorsqu'il découvre, un peu par hasard au début de l'année 1996, une offre d'emploi en Suisse qui semble faite sur mesure pour lui. Il y voit l'occasion idéale de réaliser son vieux rêve de s'installer en Suisse. Mais il a rapidement déchanté : l'autorisation de travail, et donc de séjour, lui est refusée en raison de la "priorité aux indigènes" qu'appliquait alors la Confédération helvétique.

La libre circulation des personnes au sein de l'Union européenne fait partie des droits fondamentaux des ressortissants communautaires depuis 1993. Cependant, jusqu'à l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux, il était pour le moins compliqué de déménager de ou vers la Suisse. De même, l'accès au marché de l'emploi suisse faisait l'objet de nombreuses restrictions pour quiconque n'était pas citoyen helvétique : jusqu'au 31 mai 2002, un employeur suisse ne pouvait embaucher un(e) étranger(e) que s'il justifiait ne pas trouver candidat(e) suisse adéquat.

Aujourd'hui, les ressortissants communautaires et suisses sont égaux sur le marché du travail. L'accord entre la Suisse et l'Union européenne relatif à la libre circulation des personnes, entré en vigueur en 2002, leur permet de choisir librement leur lieu de travail et résidence au sein de l'Union européenne et/ou en Suisse. Ce droit est reconnu aux salariés, aux travailleurs indépendants, et même aux inactifs (retraités et étudiants, par ex.) pour peu qu'ils disposent de moyens financiers et d'une assurance maladie. L'accord entre la Suisse et l'UE s'accompagne toutefois de dispositifs autorisant la limitation de ses effets, dont notamment la "clause de sauvegarde". Ainsi, depuis le 1^{er} mai 2013 la Suisse contingente temporairement le nombre de permis de séjour octroyés aux citoyens européens.

L'accord sur la libre circulation des personnes a conduit à une ouverture progressive du marché du travail suisse, dont profitent tout particulièrement les régions frontalières. En effet, côtés allemand et français le taux de chômage s'en trouve réduit et côté suisse les employeurs trouvent plus facilement du personnel qualifié.

Parallèlement, la faculté de pouvoir choisir librement son lieu de résidence engendre de très nombreux déménagements dans le pays voisin. Si la fiscalité est un aspect non négligeable, les personnes qui font le choix de quitter leur pays ont bien d'autres motivations aussi. La langue, le *savoir-vivre*, l'offre culturelle ou tout simplement le désir de changer de cadre de vie à l'occasion de la retraite en sont quelques-unes. C'est pourquoi, pour beaucoup d'entre elles, leur pays d'adoption est devenu une seconde patrie.

Les Accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne ont de toute évidence renforcé encore davantage les relations réciproques traditionnellement fortes entre les trois voisins du Rhin supérieur et du *Hochrhein*. D'ailleurs, Monsieur Schäfer vient de concrétiser son rêve de jeunesse : depuis début juin 2013 il est l'heureux titulaire d'un permis de séjour suisse, et ce malgré l'activation de la clause de sauvegarde, le contingent d'autorisations n'étant pas encore épuisé au moment où sa demande a été examinée.

10^e anniversaire d'INFOBEST PALMRAIN

grande fête populaire et médiatisée au Palmrain, renforçant encore la perception de l'instance par son public

Inauguration de la Maison TRIRHENA Palmrain

siège commun d'INFOBEST PALMRAIN, du Conseil de la RegioTriRhena, de l'ATB et de la Conférence d'Agglomération

2003

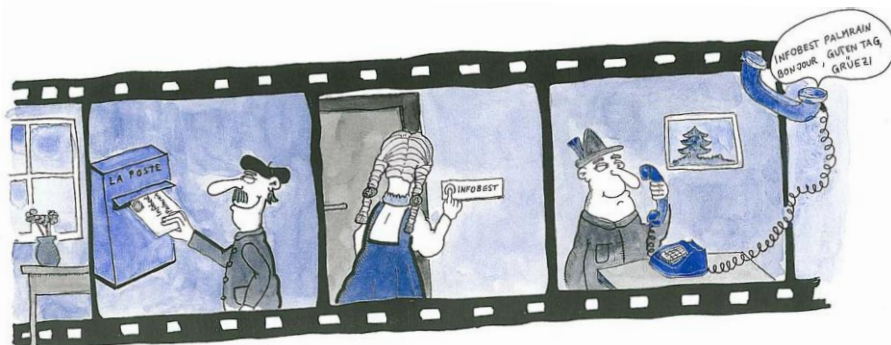
2004

Accords bilatéraux II (signature)
incl. "Schengen" et "Dublin"

LE POINT DE VUE DES USAGERS

La région des Trois Pays sans INFOBEST ? Ce serait comme des frites sans ketchup !

A l'occasion de l'anniversaire des 20 ans, les usagers d'INFOBEST PALMRAIN ont été invités à se prononcer sur la coopération transfrontalière en général et INFOBEST en particulier. L'objectif premier était de savoir comment les habitants de notre région les perçoivent et jugent. Afin d'élar-



Le sondage proposait de sélectionner trois thèmes prioritaires de la coopération transfrontalière parmi une liste basée sur les domaines d'action de la Conférence du Rhin supérieur. La thématique "marché de l'emploi et économie" se détache très nettement parmi les priorités des participants (83 %). À noter cependant que pour 45 % des personnes interrogées le domaine "transport et la mobilité" est particulièrement important aussi. D'autres domaines, comme l'aménagement du territoire, les rencontres citoyennes, la santé ou l'éducation et la formation ont régulièrement été cités par 20 à 25 % des sondés. La coopération transfrontalière des médias et celle dans le cadre de la culture et du sport ne sont citées dans le tiers de tête que dans respectivement 9 % et 12% des questionnaires.

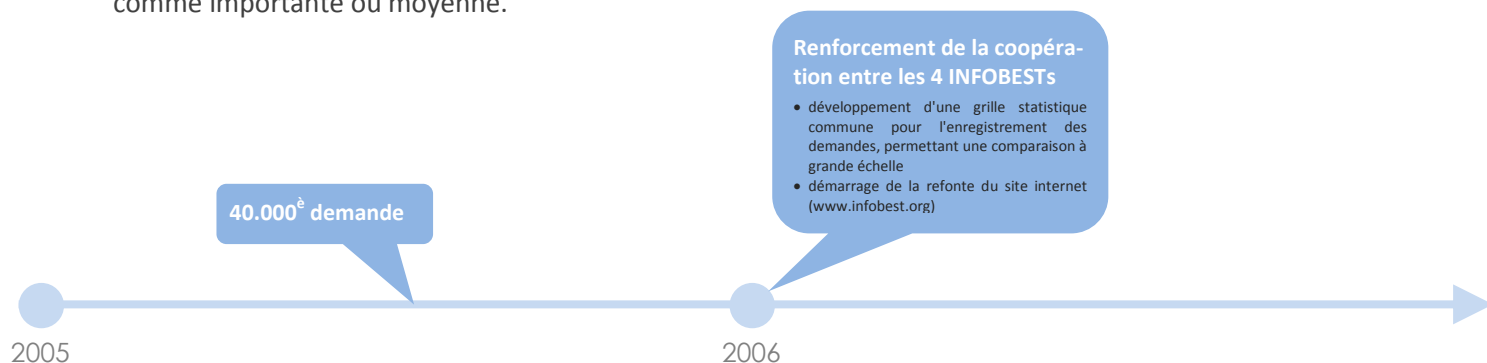
gir le champ des personnes interrogées, le questionnaire a également été publié en ligne. Les résultats proviennent principalement de clients d'INFOBEST qui sont venus s'informer au Palmrain.

25 % des quelques 150 sondés sont allemands, 12 % suisses, 58 % français et 5 % citoyens de pays tiers. Le public d'INFOBEST PALMRAIN étant majoritairement composé de travailleurs frontaliers, il n'y a rien d'étonnant à ce 55 % des participants déclarent que la coopération transfrontalière influence très fortement leur quotidien. Et ils sont encore 40 % à considérer cette influence comme importante ou moyenne.

Il est réjouissant de constater que personne ne conteste l'utilité de la coopération transfrontalière en général.

Au contraire : si 44 % des sondés considèrent qu'elle fonctionne très bien à ce jour, 56 % estiment même qu'elle devrait être renforcée.

« Contact facile, agréable et productif »



L'opinion des participants quant à INFOBEST PALMRAIN, donnée de façon parfaitement anonyme, est encore plus positive. Plus de 92 % sont "tout à fait d'accord" pour dire que l'instance offre un service important pour les citoyens des trois pays, 7 % étant "simplement" d'accord (l'option "service essentiel" n'avait pas été proposée). Cette appréciation émanant principalement de

**« Einfach Klasse!!
Vielen Dank!! »**

clients d'INFOBEST, elle reflète parfaitement leur satisfaction – qu'ils n'hésitent d'ailleurs pas à exprimer

directement en entretien ou par courriel. Une seule personne s'est dite indécise et aucune n'a émis d'avis négatif. Lors d'un sondage similaire réalisé en 1999, INFOBEST était considérée comme indispensable par 65,8 % des personnes interrogées, 33,6 % la jugeant "seulement" utile. Les résultats actuels sont donc d'autant plus encourageants.

Parallèlement, quasiment 100 % des participants conseilleraient INFOBEST PALMRAIN à des tiers

**« Ich finde es
sehr toll, dass
es Sie gibt »**

confrontés à des questions d'ordre transfrontalier. Seule une

personne ne le ferait que "peut-être". Ce taux de recommandation contribue bien évidemment pour beaucoup à l'augmentation constante du nombre d'utilisateurs servis annuellement.

L'analyse du sondage met en évidence le fait que l'adhésion des citoyennes et citoyens au concept INFOBEST s'est encore renforcée. Les personnes interrogées sont unanimes : elles conseilleraient INFOBEST PALMRAIN à des tiers. Par ailleurs, le questionnaire leur permettait d'ajouter des remarques personnelles et beaucoup ont saisi l'opportunité (cf. encadré et citations).

**« J'ai rarement vu un
service aussi efficace
avec un personnel aussi
serviable et aimable.
Bravo pour votre
professionnalisme ! »**

Trois mots-clés liés au terme "frontière"...

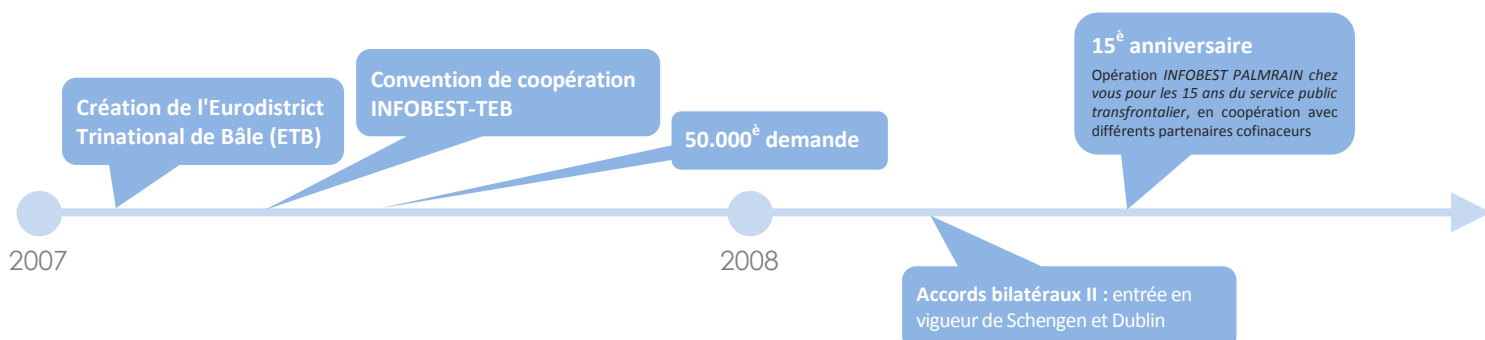
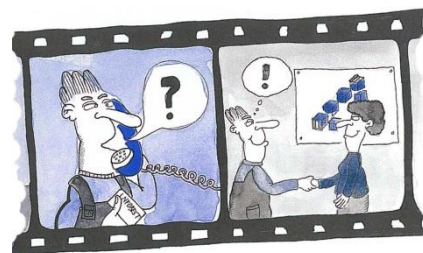
Dans le cadre du sondage mentionné sur cette page, les participants étaient invités à citer 3 mots-clés qu'ils associent au terme "frontière". En voici un échantillon :

- Diversité, ouverture d'esprit, intérêt
- Dépassement, étranger, stop
- Voisin, coopération, diversité
- Séparation, intérêt, fascination
- Culture, Europe, coopération
- Unité, contrôle, fraternité
- Contrôle, limitation, perte de temps
- Sécurité, marché du travail, plus-value
- Diversité, langue, obstacles
- Travail, culture, salaire
- Droits, obligations, relation
- Amitié, fraternité, entraide
- Autre culture, mentalité, curiosité
- Ouverture, tolérance, bilinguisme
- Coopération, renseignements, gentillesse
- Différences, différents, incoordination
- Accueil, renseignements, satisfaction

Les commentaires de deux clients d'INFOBEST PALMRAIN résument à eux seuls l'opinion générale :

**« INFOBEST : réactivité et
compétence ! »**

**« Dreiland ohne INFOBEST
ist wie Pommes ohne
Ketchup! »**



LES PARTENAIRES COFINANCEURS 2011-2013

FRANCE

État français
Région Alsace
Département du Haut-Rhin
Communauté de Communes
Ill et Gersbach
Communauté de Communes du
Jura Alsacien
Communauté de Communes du
Pays de Sierentz
Communauté de Communes
Porte de France Rhin Sud
Communauté de Communes de la
Porte du Sundgau
Communauté de Communes des
Trois Frontières

ALLEMAGNE

Land Baden-Württemberg
Landkreis Lörrach
Stadt Weil am Rhein
RegioGesellschaft Schwarzwald-
Oberrhein
Regionalverband Hochrhein-Bodensee

Le financement

Depuis 1999, le financement est assuré respectivement pour un tiers par les partenaires français, suisses et allemands.

Pour la période 2011-2013, le budget annuel est de 291 000 €.

SUISSE

Kanton Aargau
Kanton Basel-Landschaft
Kanton Basel-Stadt
Kanton Solothurn
République et Canton du Jura
Gemeinde Allschwil
Gemeinde Bettingen
Gemeinde Binningen
Gemeinde Riehen
Stadt Rheinfelden
Arbeitgeberverband Basel
Wirtschaftskammer Baselland
REGIO BASILIENSIS

ANCIENS PARTENAIRES COFINANCEURS :

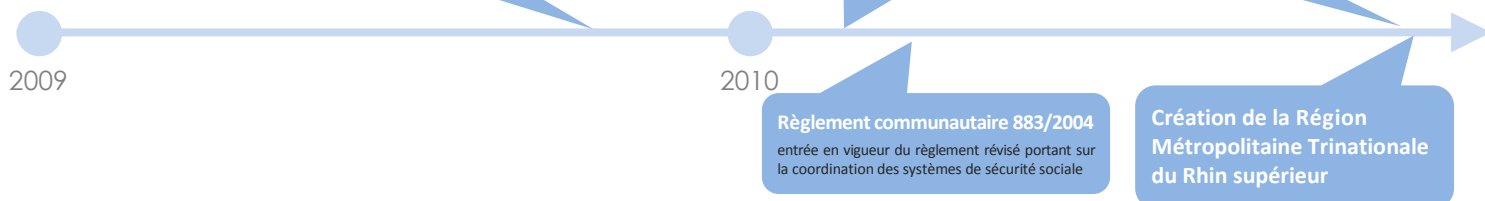
Gemeinde Frenkendorf, Gemeinde Münchenstein, Gemeinde Reinach, Gewerbeverband Basel-Stadt, Universität Basel (CH), Regio du Haut-Rhin (F)



△ L'équipe des permanents avec les trois présidents de la phase de cofinancement 2011-2013

INFOBEST & INTERREG

INFOBEST PALMRAIN a pu être créée grâce au soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du programme INTERREG Rhin supérieur centre sud. Jusqu'en 1998, l'UE contribuait au budget à hauteur de 40% et les partenaires français, allemands et suisses à respectivement 20 %.



LES PERMANENTS – VOS INTERLOCUTEURS DEPUIS 1993

Certain(e)s chargé(e)s de mission sont restés quelques mois, d'autres plusieurs années : depuis la création de l'instance, la composition de l'équipe a souvent varié. Mais tous les permanents avaient – et ont – en commun une même motivation pour relever les défis transfrontaliers qui se posent ici au quotidien et assurer un vrai service public de proximité. Voici la liste de tous ceux et celles qui ont contribué à faire d'INFOBEST PALMRAIN ce qu'elle est aujourd'hui :

ALLEMAGNE		FRANCE		SUISSE	
Alfons Bank	07/1993-09/2001	Patrice Herrmann	07/1993-03/1998	Eric Jakob	07/1993-04/1995
Kai Baldow	01/2002-06/2002	Bénédicte Chêne	11/1998-10/2002	Maria Lezzi	04/1995-12/1995
Bianka Folberth	09/2002-03/2003	Lilian Messmer	04/2003-12/2005	Nathalie Meyrat	01/1996-09/1996
Caroline Winter	06/2003-09/2005	Elfriede Marzolf	04/2006-10/2007	Oliver Zanon	10/1996-01/1999
Jan Kottmann	09/2005-05/2006	Fabienne Fournier	depuis 03/2008	Manuel Frieesecke	02/1999-06/2001
Kerstin Butenuth	04/2007-09/2008			Véronique Bittner-Priez	07/2001-03/2003
Insa Ysker	10/2008-08/2011			Christoph Blum	03/2003-10/2005
Sébastien Oser	11/2011-06/2013			Marc Borer	depuis 10/2005

Constance et persévérance malgré de nombreux changements : depuis la création de l'instance en 1993, Christiane Andler fait partie d'INFOBEST en qualité d'assistante. Ce n'est qu'à l'occasion de deux projets d'envergure, la refonte du site internet en 2009 et le déménagement fin 2010, qu'elle a pu bénéficier du soutien temporaire d'employées administratives (Patricia Santa-Barrhaz 08/2008-12/2009, Nicole Dahms 10-12/2010).



de gauche à droite :

Fabienne Fournier
(chargée de mission F)

Marc Borer
(chargé de mission CH)

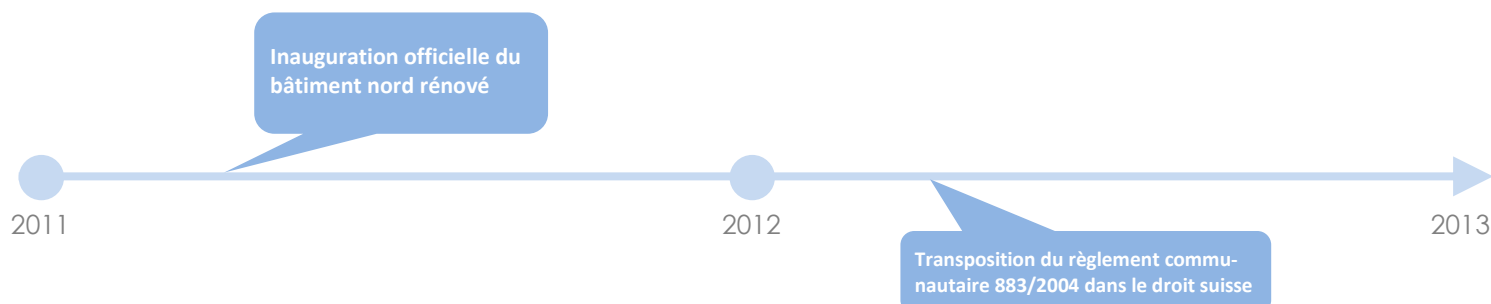
Sébastien Oser
(chargé de mission D)

Christiane Andler
(assistante)

La structure du personnel

La particularité d'INFOBEST PALMRAIN se reflète aussi dans la structure de son personnel : les salariés sont employés par des partenaires cofinanceurs des trois pays et détachés dans l'instance commune tout en restant soumis aux conditions d'emploi nationales. Les collectivités employeuses sont :

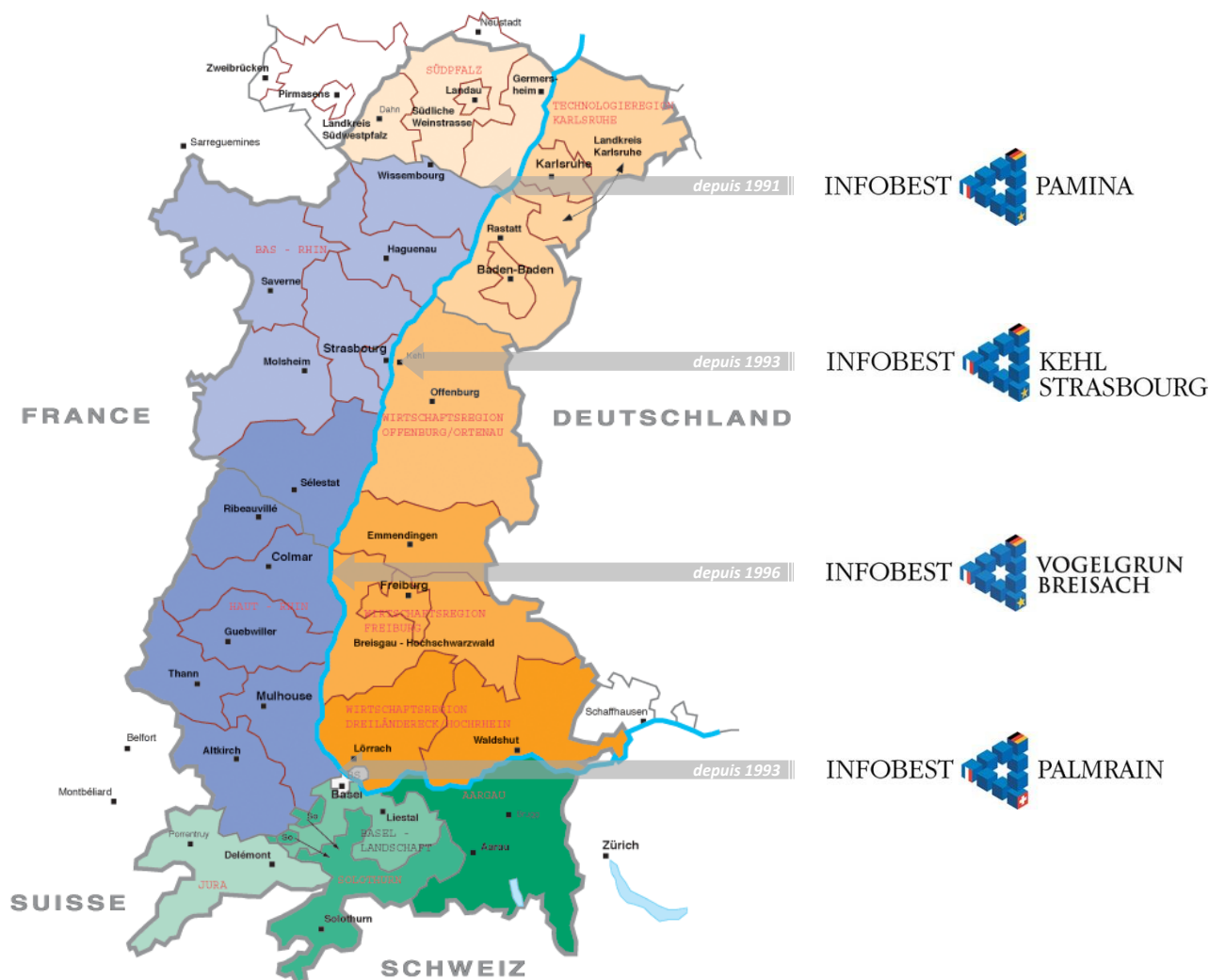
- pour la France : le Conseil Général du Haut-Rhin
- pour l'Allemagne : le Land du Bade-Wurtemberg
- pour la Suisse : la REGIO BASILIENSIS



1993-2013 – DES ÉQUIPES QUI SE SUCCÈDENT...



LE RÉSEAU INFOBEST



INFOBEST PALMRAIN fait partie d'un réseau composé de 4 instances implantées le long du Rhin supérieur. Ce dispositif est le fruit d'une longue et riche coopération transfrontalière dans notre région si particulière. Les trois autres INFOBESTs sont binationales franco-allemandes et INFOBEST PALMRAIN reste aujourd'hui encore le seul service public de proximité franco-germano-suisse.

Ce réseau d'information et de conseil, unique en son genre à l'échelle européenne, offre un service polyvalent de conseil et d'information pour les questions transfrontalières les plus diverses. Les permanents travaillent en concertation avec les administrations françaises, allemandes et suisses

et les interlocuteurs compétents en matière d'assurances sociales, d'impôts, d'emploi, de citoyenneté, etc. Ils contribuent ainsi à la construction d'un réseau plus vaste, d'experts, qui s'étend de Rhénanie-Palatinat jusqu'en Suisse du nord-ouest.

En tant que services publics, les INFOBESTs peuvent compter sur un partenariat de coopération qui leur donne accès aux informations utiles dans les domaines les plus variés. Outre leur mission de conseil, elles assurent ainsi une fonction de trait d'union, non seulement pour leurs partenaires, mais pour l'ensemble des acteurs politiques et des administrations des trois pays limitrophes que sont la France, l'Allemagne et la Suisse.



Mentions légales

Rédaction
INFOBEST PALMRAIN

Conception graphique
Marc Borer

Photos
INFOBEST PALMRAIN

© 2013 INFOBEST PALMRAIN



Palmrain, F-68128 Village-Neuf
www.infobest.eu | palmrain@infobest.eu

Tel.: F 03 89 70 13 85 | D 07621 750 35 | CH 061 322 74 22
Fax: F 03 89 69 28 36 | D 07621 750 36 | CH 061 322 74 47